

FACTURE N° 5030035
N/REF : 27/02/2025 11H56 C:000588 I:55924

V/Email reçu le Jeudi 27/02/2025 à 11H56

LIZIARD ENVIRONNEMENT
SA LIZIARD
3, RUE DE BENIGUET
ZI ST ELOI - BP 137
29800 PLOUEDERN

IMMEUBLE : GARE PONT DE BUIS
GARE PONT DE BUIS
29590 PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH

Guipavas, le 06 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : LA GARE PONT DE BUIS LES QUIMERCH
MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N° 5020032 DU 25/02/2025
Donneur d'ordre : M. T. TOURBOT

LE 28/02/2025 A 08H30

MALGRÉ LA PRISE DE RENDEZ-VOUS, PERSONNE N'ÉTAIT PRÉSENT SUR PLACE.
NOS TECHNICIENS ONT TENTÉ DE VOUS JOINDRE ET ONT LAISSÉ DES MESSAGES SUR
VOTRE RÉPONDEUR, SANS RECEVOIR DE RÉPONSE
LA SEULE CLÉ DISPONIBLE EST LE PASSE DES BUNGALOWS (BOÎTE A CLÉS 1982).

PRÉCONISATIONS : SI PASSAGE CAMÉRA SOUS LA DALLE EXTÉRIEURE
PRÉVOIR LE LEVAGE DES PLAQUES

MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS CONTACTER POUR FINALISER L'ORGANISATION DE
CETTE INTERVENTION

EN CONSÉQUENCE, NOUS FACTURONS LE DÉPLACEMENT DES 2 TECHNICIENS ET
VÉHICULES

OBSERVATIONS : SB LCOMPTER Email envoyé le 06/03/25 à 14H00 M. T. TOURBOT
RM TT Email envoyé le 25/02/25 à 15H02 M. T. TOURBOT

N/REF : 27/02/2025 11H56 C:000588 I:55924

Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
1,00	Déplacement personnel + matériel	110,00	110,00
1,00	Déplacement personnel + matériel	110,00	110,00
TOTAL H.T.			220,00
T.V.A. a 20,00%			44,00
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>264,00</u>

Ordonnance du 1/12/1986 -

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.

TVA acquittée sur les encaissements.